

Abolition des organisations locales et régionales : La fin d'un pacte social

Le pacte fiscal transitoire que le gouvernement du Québec s'apprête à signer avec les municipalités signera l'arrêt de mort des Centres locaux de développement (CLD) pour l'ensemble du Québec, incluant la fin du mandat CLD pris en charge par les Corporations de développement économique communautaire (CDEC) à Montréal. Cela consacre la fin du pacte social conclu par le gouvernement de Lucien Bouchard avec l'ensemble des acteurs socioéconomiques du Québec à l'occasion du Sommet socioéconomique de 1996 qui avait conduit à la création des Centres régionaux de développement (CRD) devenus par la suite les Conférences régionales d'élus (CRÉ), des Centres locaux de développement (CLD), du Chantier de l'économie sociale et de divers outils pour développer l'entrepreneuriat collectif, des Centres de la petite enfance, des entreprises d'aide domestique ainsi qu'au renforcement des organismes en employabilité par l'entremise d'Emploi-Québec, bref le Sommet avait entraîné la mise en place d'un large dispositif favorisant la démocratie et la participation dans le développement économique et social au Québec.

Rappelons que dans un contexte similaire de recherche de l'équilibre budgétaire, le gouvernement Bouchard avait tout de même tenu un sommet avec l'ensemble des acteurs socioéconomiques et proposé, en contrepartie du déficit zéro, un ensemble de politiques et programmes publics visant à en atténuer les impacts en outillant la société civile et les milieux communautaires pour qu'ils soient en mesure d'appuyer le développement économique et social dans leurs communautés, ce qu'on pourrait qualifier de pacte social.

Dépense ou investissement?

Faut-il voir les contributions publiques au développement économique comme une dépense ou un investissement? Au regard des résultats atteints par les CLD et les CDEC avec les outils financiers qui leur sont confiés et les ressources professionnelles qu'elles offrent aux entrepreneurs pour les aider à démarrer et faire croître leurs entreprises, il est permis de considérer les contributions publiques consacrées aux CLD et aux CDEC comme un investissement. Les ressources dévolues aux CLD et aux CDEC agissent comme « levier » pour faciliter la recherche de financement complémentaire pour le démarrage d'entreprises privées ou collectives auprès de divers investisseurs privés et publics, ce qui se concrétise la plupart du temps par un effet multiplicateur de 5 ou 6 et parfois plus. D'autre part, l'accompagnement de la CDEC ou du CLD permet une bonne intégration de l'entreprise dans le tissu économique de la localité, ce qui facilite par la suite son développement et sa croissance. S'ajoute à cela l'implication de centaines de bénévoles à travers le Québec qui participent aux comités d'approbation des fonds, une expertise riche et diversifiée qui risque de disparaître dans le transfert aux municipalités. Enfin, grâce à divers partenariats avec, par exemple, les Fonds locaux de solidarité de la FTQ ou Desjardins pour les fonds Créavenir, les CLD et les CDEC regroupent un ensemble de ressources financières pouvant travailler en synergie au bénéfice des entrepreneurs locaux.

Création de richesse individuelle ou collective?

Les fonds publics doivent servir prioritairement l'intérêt public avant l'intérêt privé, ce qui veut dire que les sommes importantes consacrées par l'État au développement économique doivent être dirigées vers des organisations qui privilégient la création de richesse collective sans pour autant interdire l'enrichissement individuel.

C'est ce que font les CLD et les CDEC en élaborant des plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi mis à jour à tous les trois ans avec l'ensemble des parties prenantes de leurs communautés, définissant ainsi les priorités et orientations de chaque territoire afin que le développement économique soutenu par des fonds publics profite non seulement aux entrepreneurs et aux entreprises, mais également à l'ensemble de la population. C'est ce que font les CLD et les CDEC en soutenant l'économie sociale qui permet de répondre, en mode entrepreneurial collectif, à des besoins locaux qui sont jugés non rentables par le secteur privé ou qui ne sont pas couverts par le secteur public.

C'est ce que font les CDEC à Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke grâce au soutien de Développement économique Canada leur permettant d'appuyer l'émergence et la mise en oeuvre de projets urbains structurants comme le Technopole Angus, le Quartier de l'innovation, le secteur Chabanel, le cinéma Beaubien, le regroupement Pieds Carrés ou la baie de Beauport. C'est ce que font les CDEC également en partenariat avec Emploi-Québec pour soutenir l'intégration en emploi de centaines de personnes sans emploi et de chômeurs.

Tout laisse croire qu'en abolissant les CLD et les CDEC, le gouvernement Couillard et ses ministres acquis aux soi-disant vertus du néolibéralisme miseront davantage sur l'enrichissement individuel selon la théorie, fortement contestée par l'OCDE elle-même, que plus il y a de riches, plus la société dans son ensemble en bénéficie, ce qui est également contredit par l'écart grandissant entre les riches et les pauvres dans les pays occidentaux, y inclus le Canada.

L'enjeu de l'abolition des « structures » régionales et locales, et d'un ensemble d'organisations qui favorisent la démocratie et la participation au développement, c'est l'enjeu de privilégier la création de la richesse collective ou de la richesse individuelle avec le soutien de Fonds publics. Mais au-delà de la création de richesse, c'est un modèle de développement économique et social qui est en jeu, le modèle québécois qui fait l'envie de plusieurs dans le monde, basé sur la recherche de consensus entre tous les acteurs de la société, la recherche d'un équilibre entre l'économique et le social et la recherche de l'équité dans la distribution de la richesse.

Pierre Morrissette
Directeur général
Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO)
pmorrissette@resomtl.com